

Pour augmenter le taux de réussite au permis de conduire, l'UNIDEC anticipe la prochaine mise en application de la directive européenne 2025/2205 et appelle à un renforcement urgent de la formation au Code de la Route

À l'heure où la France prépare l'application de la directive européenne sur le permis de conduire, les écoles de conduite rappellent que le Code de la Route est un enjeu majeur de sécurité routière. L'UNIDEC alerte sur son insuffisante assimilation due à une formation dégradée. Cette réalité préoccupante constitue un frein à la réussite au permis de conduire et à l'application des futures exigences européennes.

Adoptée par Bruxelles en octobre 2025, la Directive européenne 2025/2205 devra être transposée par les États membres d'ici 2028, avec une mise en œuvre attendue en France dès 2027. Inspirée du modèle scandinave, reconnu pour son efficacité, cette réforme transforme profondément la formation à la conduite en instaurant un nouveau référentiel de compétences.

Une nouvelle vision du conducteur

La directive dépasse le « savoir conduire ». Les futurs conducteurs devront démontrer leur capacité à analyser les risques, anticiper les situations, gérer la fatigue et les distractions, cohabiter avec les nouvelles mobilités et adopter une conduite responsable et écologique.

Pour répondre à ces exigences, la sécurité routière oblige à une véritable culture du risque et une parfaite maîtrise de la règle.

Un Code de la Route insuffisamment maîtrisé

Les professionnels de la formation observent que le Code de la Route est trop souvent considéré comme une étape théorique secondaire, parfois bachotée, voire dévalorisée. Cette faiblesse d'apprentissage a des conséquences directes : surcharge mentale lors des leçons pratiques ; augmentation du nombre d'heures de conduite entraînant l'allongement des délais de formation ; hausse du coût final du permis ; baisse du taux de réussite.

Les candidats ayant préparé le Code de la Route via des parcours purement numériques se présentent à l'examen pratique sans avoir réellement intégré les fondamentaux du code ce qui les amène à échouer ou à conduire en totale insécurité tout au long de leur vie.

Sur 1,2 million de passages annuels à l'examen pratique, près d'un candidat sur deux échoue, et près d'un quart de ces échecs est directement lié à une mauvaise connaissance ou application des règles de circulation.

Redonner au Code de la Route sa juste place

L'UNIDEC appelle à replacer la formation au Code de la Route au cœur du dispositif avec la généralisation d'un apprentissage collectif encadré par un formateur professionnel.

Cette réorganisation pédagogique s'effectue sans augmentation du coût global du permis, grâce à un meilleur équilibre entre théorie et pratique. Elle garantit un permis de conduire exigeant accessible à tous dans le respect de la sécurité, l'accès à l'emploi et la mobilité sociale et territoriale.

A propos de l'UNIDEC

L'UNIDEC représente les entreprises de formation à la conduite et à la sécurité routière partout en France. Syndicat engagé, elle défend les intérêts de la profession, accompagne ses adhérents et agit pour faire évoluer le secteur face aux enjeux réglementaires, sociaux et économiques.

Membre fondateur de l'U2M* (Union nationale des métiers de la mobilité), l'UNIDEC s'implique activement dans toutes les problématiques liées aux nouvelles formes de mobilité et œuvre pour une meilleure reconnaissance du métier auprès des institutions et du grand public.

*l'U2M est représentative dans la branche des services de l'automobile et à ce titre elle co-gère la convention collective ainsi que les certifications et formations professionnelles notamment celles des métiers de l'éducation et de la sécurité routière.